



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

**21 SEP. 2022**

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Catherine DUBUISSON  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76. 51.73.  
Courriel : [catherine.dubuisson@seine-maritime.gouv.fr](mailto:catherine.dubuisson@seine-maritime.gouv.fr)

REFER : 20220431

**- Levée de mise en demeure du 22 mars 2022 -**

Monsieur le directeur,

Afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 mars 2022, vous avez transmis le 16 septembre 2022 à l'inspection des installations classées les derniers justificatifs des actions correctives interdisant les apports de déchets à base de plâtre sur votre exploitation située sur le territoire des communes de BRAMETOT et CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime,  
et par délégation  
la secrétaire générale,



Béatrice STEFFAN

**Société VALOR'CAUX**  
Route de Venestanville  
76740 BRAMETOT

Préfecture de la Seine-Maritime  
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)